

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Faits saillants du rapport financier

Année 2022

Sommaire des résultats au 31 décembre 2022

| | Réalisations | Budget |
|---|--------------|-------------|
| Revenus de fonctionnement | 2 533 826\$ | 2 664 074\$ |
| Charges | 2 179 423\$ | 2 160 622\$ |
| Excédent de fonctionnement | 354 403\$ | 503 452\$ |
| Excédent de fonctionnement à des fins fiscales | 584 924\$ | -\$ |

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 11 juillet 2023, je fais rapport aux justinoise et justinois des faits saillants du rapport financier 2022 de notre municipalité.

Nos états financiers ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l. qui a confirmé que ceux-ci, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Ils reflètent donc adéquatement les résultats, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a terminé l'année avec des revenus de fonctionnement totalisant 2 533 826 soit, 130 248 \$ de moins que le budget. La différence est expliquée principalement par la valeur des travaux d'infrastructures réalisés qui a été moindre que prévu et qui a conséquemment réduit la valeur des subventions reçues. Les charges ont quant à elles été très bien contrôlées comparativement au budget avec une différence de seulement 18 801 \$, ce qui représente moins de 1% du budget.

Ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 354 403 \$ comparativement à un budget de 503 452 \$. En retirant les charges qui ne sont pas acceptées au niveau fiscal, comme par exemple la dépense d'amortissement des actifs, nous nous retrouvons avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 584 924 \$. Un montant significatif qui est le résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques.

Fait à noter, l'endettement de la municipalité est de seulement 0.41\$/100\$ d'évaluation foncier. La moyenne des municipalités québécoises dont la population

est similaire à la nôtre est plutôt de 1.10\$/100\$ d'évaluation foncier. Ce qui tend à démontrer que la municipalité peut se permettre de financer d'autres projets en infrastructures qui amélioreront la qualité de vie de nos citoyens.

Et conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les rémunérations et les allocations versées pour l'année 2022 :

| | Maire | Chaque conseiller (6) |
|----------------------|-----------|-----------------------|
| Rémunération | 11 740 \$ | 3 928 \$ |
| Allocations dépenses | 5 870 \$ | 1 964 \$ |

De plus, le maire a reçu une rémunération de 5 547 \$ et une allocation de dépenses de 2 774 \$ pour avoir siégé au sein du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Prendre note également que le conseiller #2, ayant quitté ses fonctions avant la fin de l'année 2022, n'a pas reçu une rémunération annuelle complète.

En conclusion, la municipalité se retrouve donc en excellente santé financière. D'ailleurs, les membres du conseil ainsi que les employés déploieront les efforts nécessaires afin de continuer à assurer une saine gestion financière de votre municipalité.